

Direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse  
et de l'Animation des Quartiers  
Service Jeunesse  
JPB/FSM/OD/PL

N°369/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec l'association « Esprit Hip Hop » d'une convention de prestation pour l'animation d'un atelier d'initiation au Break-Dance/ Hip-Hop dans le cadre du Festival des cultures urbaines le 29 octobre 2022, au complexe sportif Colette Besson.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre du Festival des cultures urbaines, la ville souhaite valoriser et promouvoir les objets et les pratiques des disciplines urbaines, tant culturelles qu'artistiques,

**Considérant** la volonté de la Ville de mettre en place un atelier d'initiation au Break-Danse / Hip-Hop le samedi 29 octobre 2022, au complexe sportif Colette Besson,

**Considérant** la nécessité de faire appel à un intervenant extérieur pour la réalisation de cette prestation et la proposition de l'association « Esprit Hip Hop ».

**DECIDE**

- **De signer** avec l'association « Esprit Hip Hop », sise 21 rue Vatable, 97100, POINT-A-PITRE, la convention jointe à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 280 € (TVA non applicable) ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 27 octobre 2022.

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le :- **2 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **02 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services

Corine TAILLER  **herine GUILMART-GUERIN**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association « Esprit Hip Hop » d'une convention de

Objet de l'acte : prestation pour l'animation d'un atelier d'initiation au Break-Dance/ Hip-Hop dans le cadre du Festival des cultures urbaines le 29 octobre 2022, au complexe sportif Colette Besson.

.....

Date de décision: 27/10/2022

Date de réception de l'accusé 02/11/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION369

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221027-2022DECISION369-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 369.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20221027-2022DECISION369-AI-1-1\_1.pdf )